



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

03 SEP. 2020

Paris, le

La ministre

Réf : D20008542

Monsieur Philippe GARCIA
Secrétaire général de la FNEE CGT

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Elisabeth BORNE, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, sur les moyens mis à disposition du Comité de gestion des centres de vacances (CGCV), en demandant la pérennisation de ses moyens tant humains que matériels et patrimoniaux sur la période 2021-2022.

Je tiens tout d'abord à saluer l'activité du CGCV, acteur clé de la politique d'action sociale ministérielle et association dont le professionnalisme est régulièrement mis en exergue, avec des prestations qui sont particulièrement appréciées par ses bénéficiaires, les agents de nos ministères et leurs enfants.

Par ailleurs, je suis bien consciente que l'organisation des séjours d'été proposés aux agents de nos ministères a été cette année particulièrement difficile compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et impactera le fonctionnement du CGCV.

C'est la raison pour laquelle je m'engage à ce qu'un appui du ministère soit assuré au CGCV pour tenir compte de la situation.

En ce qui concerne les moyens matériels alloués à l'association, le pôle ministériel s'est engagé, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le CGCV pour les années 2019 à 2022, à maintenir la subvention de fonctionnement de l'association, ramenée au nombre d'ETPT, à un niveau correspondant à un ratio au moins équivalent par agent à celui de l'année N-1. Ce principe est celui appliqué, à l'échelle ministérielle, en ce qui concerne l'action sociale ministérielle ces dernières années. S'agissant de la subvention de fonctionnement pour 2020 du CGCV, celle-ci s'est fondée, au demeurant, sur une négociation plus favorable que l'application de la clause énoncée ci-dessus. En effet, après l'intégration dans le calcul des agents dont le transfert était alors prévu au ministère de l'Intérieur dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs, le montant a été porté à 1 897 000 €, puis, au terme du dialogue mené avec le CGCV et au vu de ses arguments, à 1 927 000 € (+30 K€ d'abondement).

Il a également tenu compte, dans le calcul de la dotation de la compensation du salaire du salarié de droit privé recruté en remplacement d'un régisseur ayant obtenu une mobilité sur un autre poste.

.../...

Comme vous le savez, chaque négociation annuelle est adossée à l'évolution des effectifs qui est une donnée incontournable. La négociation des futures subventions des années 2021 et 2022 pourra, comme proposé par madame la Secrétaire générale au Président du CGCV, être l'occasion d'une prise en compte des frais fixes de l'association.

Pour ce qui relève de ces charges fixes, le ministère pourrait garantir un plancher de subvention jusqu'à 2022, date d'échéance de la convention pluriannuelle. Dans le même temps, la participation aux charges variables demeurerait liée à l'évolution des effectifs.

Enfin, dans la mesure où l'organisation des séjours d'été proposés par le CGCV aux agents de nos ministères a été particulièrement impactée par l'actuelle crise sanitaire, sachez que le pôle ministériel sera aux côtés de l'association afin que celle-ci n'en assume pas seule les conséquences financières.

Dans ce contexte, j'ai demandé à mes services, et plus particulièrement à la Direction des ressources humaines, d'accompagner l'association dans ses démarches pour anticiper au mieux les impacts de cette crise sur l'activité de votre association.

De manière plus générale, mes services mettront tout en œuvre pour que l'action sociale déployée au bénéfice des personnels de nos ministères soit la moins pénalisée possible par la crise sanitaire actuelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes salutations les plus sincères.



Barbara POMPILI